

**Année universitaire :** 2023-2024

**Composante :** UFR MEDECINE

**Statut de la formation :** Actualisation

## Formation

Intitulé de la formation : **INSULINOTHERAPIE AUTOMATISEE**

Type de formation : Diplôme inter universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : Université Montpellier-Nîmes, Université de Paris, Université de Toulouse, Université de Caen Normandie, Université d'Angers, Université de Marseille, Université de Paris-Saclay

Responsable pédagogique : **Sandrine Lablanche- MCU PH**

Régime : Formation continue

Modalités : Distanciel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		10
Formation continue		60
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

*Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique*

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP : non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

L'arrivée sur le marché des systèmes d'insulinothérapie automatisée en soins courants conduit à une demande importante de formation des médecins endocrino-diabétologues et pédiatres impliqués en diabétologie et des équipes soignantes en diabétologie adulte et pédiatrique.

Objectif de la formation :

L'objectif de la formation est l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques sur les techniques d'insulinothérapie automatisée, dites en « boucle fermée » ou encore « pancréas artificiels ». Les connaissances sont fondées sur les caractéristiques technologiques des dispositifs médicaux de perfusion continue d'insuline, de mesure continue du glucose et d'algorithmes de contrôle, les données scientifiques et médicales des études publiées dans les revues et ouvrages à comité de lecture, les résultats de la pratique clinique et l'éducation thérapeutique du patient dans le diabète de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

Compétences acquises au terme de la formation :

Au terme de la formation, le professionnel aura la capacité de participer à l'initiation et au suivi de l'insulinothérapie automatisée, en connaîtra les indications, et saura comment contribuer à une équipe soignante pour la pratique de l'insulinothérapie automatisée avec sécurité et efficacité.

Débouchés professionnels visés :

Participation professionnelle à une structure de soins assurant le déploiement de l'insulinothérapie automatisée.

## Article 2 : Conditions d'accès

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Seront admis à s'inscrire à ce diplôme, en formation initiale, les étudiants préparant le DES d'Endocrinologie, Diabète, Nutrition, le DES de Pédiatrie.

Seront admis à s'inscrire à ce diplôme, en formation continue, les Médecins Endocrinologues-Diabétologues, les Médecins Pédiatres ayant validé les deux années du DIU de Diabétologie Pédiatrique, les Titulaires du Diplôme d'Infirmier d'Etat.

### 2.2 Conditions d'admission

Sur dossier : L'autorisation d'inscription est prononcée par le responsable pédagogique, à partir d'une lettre de motivation accompagnée du CV du candidat. Les candidatures relevant de la pédiatrie seront validées par les pédiatres universitaires participant à la formation. Une lettre d'acceptation définitive d'inscription sera adressée aux candidats retenus.

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : nov à juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 100h

(40h (5 jours) d'enseignement théorique (*les séminaires se dérouleront en distanciel*))

60h de stage obligatoire (*dans un centre de diabétologie adulte ou pédiatrique où exerce un enseignant de la formation*)

Nombre d'ECTS : non

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, **détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation** :

- Module 1=

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

### Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : oui

Durée du stage : En heures **60H** En jours : 15 demi-journées

Période du stage : de déc à juin

#### Modalité de stage :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

#### **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire : non

Rapport de stage : non

Projets tuteurés : non

#### **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements : La présence à tous les cours théoriques et travaux dirigés est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.

Détails : Ecrit - Questions à réponses ouvertes et concises. Commentaires de cas cliniques

Absences aux examens :

Rattrapage septembre

En cas d'absence ou d'échec à l'examen, l'étudiant aura la possibilité de se réinscrire l'année suivante aux conditions de l'UGA et avec l'accord du responsable pédagogique.

### **III. Résultats**

#### **Article 5 : Jury**

Périodes de réunion des jurys : juin

#### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

Avoir été présent à l'ensemble des cours théoriques et travaux dirigés, avoir effectué le stage de 60h.  
Avoir obtenu au moins la moyenne de 50/100 à l'examen écrit final.

#### **Article 7 : Redoublement**

## IV. Frais de scolarité

### Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue :

- **1010 € (auto-financement)**
- **2010 € (financée par un tiers)**

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**